

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORONAVIRUS COVID-19 :

> SERVICES DE LA VILLE / CONFINEMENT

Mercredi 18 mars 2020

Ouverture des services de la Ville

Dans le cadre des directives nationales liées à l'épidémie de Coronavirus, l'ensemble des services de la Ville sont fermés au public : mairie, CCAS, accueils de mineurs, restauration scolaire, école de musique, médiathèque, secteur jeune, centre social...

Afin de traiter les problèmes urgents qui pourraient se poser à vous, la Ville continue de vous accueillir - désormais à distance, **par téléphone mais aussi par mail**, solution parfois plus pratique en dehors, bien sûr, des urgences.

Vous pouvez trouver toutes les coordonnées des services sur le site internet de la ville :

<https://www.sainte-savine.fr/contacter-un-service>

Le service d'accueil téléphonique de la Mairie vous répond au 03.25.71.39.50 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et par mail à com@ste-savine.fr.

1

Centre Communal d'Action Sociale

Le confinement qu'il convient de respecter peut avoir des conséquences dans votre vie quotidienne. Si les solidarités familiales et amicales de voisinage ne pouvaient s'exercer naturellement, ou pour toutes autres problématiques, le **Centre Communal d'Action Sociale** vous écoute du lundi au vendredi de **9h à 12h et de 14h à 17h** au **03 10 72 03 90** ou au 06 67 16 48 44.

La plateforme d'appel « Coup de fil'âge » est activée et étendue aux personnes fragiles pour permettre la continuité d'un lien social et lutter contre l'isolement en cette période de confinement.

L'**épicerie sociale**, véritable acteur de solidarité, assurera la distribution de colis de secours de produits secs aux bénéficiaires.

Résidence Autonomie Les Orchidées

A compter du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, toutes les **visites** aux résidents de la structure Les Orchidées **sont vivement déconseillées**. Les proches peuvent néanmoins porter assistance et veiller à l'approvisionnement alimentaire en respectant les consignes sanitaires.

Nous invitons toutes personnes souhaitant garder contact à éviter les visites physiques en privilégiant les contacts par téléphone ou par écrit avec les résidents.

Marchés

Les **marchés alimentaires** du mardi et du vendredi sont **maintenus**.

Nous vous invitons à respecter les mesures barrières (espacement d'un mètre entre chaque personne, lavages réguliers des mains, utilisation de mouchoir à usage unique...) et de ne surtout pas vous déplacer en cas de symptômes de toux et de fièvre.

Pour rappel, le déplacement au marché n'est possible qu'en ayant rempli une attestation de déplacement.

Collecte des déchets

Le ramassage des déchets assuré par TCM est maintenu aux jours et horaires habituels.

Facturation

Suite à la fermeture, sur décision du pouvoir exécutif, des services périscolaires, extrascolaires, études, restauration scolaire et des écoles depuis le lundi 16 mars, les repas et jours réservés au centre de loisirs Dolto du mercredi sont annulés et ne seront pas facturés.

La facturation et le remboursement des frais liés à l'ensemble des activités, animations et spectacles annulés par la collectivité du fait des mesures de confinement, sera traitée dès que possible.

2

Déplacements

Nous vous rappelons que les contacts et déplacements doivent être réduits au **strict minimum**.

Une attestation de déplacement obligatoire doit être préalablement remplie et renouvelée avant chaque déplacement. L'attestation est disponible en téléchargement sur notre site internet :

www.sainte-savine.fr/covid-19

Des attestations vierges sont actuellement en cours de distribution par la police municipale dans certains lieux ouverts à la population. Elles sont destinées aux personnes ne possédant pas les outils nécessaires pour leur impression. Nous vous informerons plus précisément des lieux de dépôts une fois la distribution achevée.

Cette attestation peut également être rédigée sur papier libre par vos soins.

Parents travaillant dans le domaine de santé

Certaines écoles de la commune sont ouvertes afin d'assurer la garde et l'éducation des enfants dont les parents travaillent dans le domaine de la santé. Les services de l'inspection académique de l'Aube prennent désormais en charge de manière centralisée les demandes et la répartition des élèves dans les écoles.

Report des élections municipales

Le Président de la République l'a annoncé lundi 16 mars, le **second tour des élections municipales** initialement prévu le dimanche 22 mars est annulé et **reporté** à une date indéterminée.

Que faire face aux signes de la maladie ?

Si vous présentez de la toux et de la fièvre, restez chez vous et limitez les contacts avec d'autres personnes.

En général, la maladie guérit en quelques jours et les signes disparaissent avec du repos. Si après quelques jours vous ressentez une gêne respiratoire ou êtes essoufflé, appelez le 15 ou le 114 (pour les sourds et malentendants).

Vous avez des questions sur le Coronavirus ?

Rendez-vous sur le site du gouvernement : gouvernement.fr/info-coronavirus

Nous comptons sur votre compréhension et votre participation pour assurer la sécurité de chacun et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.